

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRÊTÉ du MAIRE n°57/2026

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par la société CRJ&HD TELECOM et ses sous-traitants, située à Thaon-les-Vosges (88), 1 allée 23 zone Inova 3000, en date du 20 août 2026, concernant des travaux d'extension du réseau télécom dans la rue du Charpentier à REITWILLER (Bas-Rhin), à partir du 4 septembre 2026 et pour une durée de 15 jours ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de travaux d'extension du réseau télécom dans la rue du Charpentier à REITWILLER (Bas-Rhin), à partir du 4 septembre 2026 et pour une durée de 15 jours ;

- **La chaussée sera rétrécie dans les 2 sens de circulation**
- **La circulation sera alternée manuellement et par feux tricolores**
- **La vitesse sera réduite à 30km/h**
- **Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise de travaux publics CRJ&HD TELECOM et ses sous-traitants.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise CRJ&HD TELECOM et ses sous-traitants
- Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim
- Service des OM comcom Truchtersheim

Fait à BERSTETT, le 21/08/2026

**Le Maire,
Mme Valentine ERNE-HEINTZ**

